DIRECTION DES IMPÔTS ET
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TITAU TUTE

BP 80 – 98713 PAPEETE
Tel. 40.46.13.13
Site internet : www.impot-polynesie.gov.pf

Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés
(Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

État des plus-values et moins-values de cession d'éléments d'actif immobilisé
À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble

Dénomination de la société mère : .....

N° TAHITI de la société mère : .....

Exercice ouvert le : ..... Et clos le : .....

Nature du bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine[1]	Amortissements déduits[2]	Suppléments d'amortissements réintégrés au résultat d'ensemble[3]	Plus ou moins-values non encore imposées
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).
Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.
Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.

[1] Valeur d'origine du bien à l'actif de la société du groupe qui a réalisé la première cession.
[2] Cumul des amortissements effectivement déduits dans les déclarations individuelles pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
[3] Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble.

Les articles cités concernent le Chapitre 1er du Titre Ier du code des impôts